

FORMATION	AIDES FINANCIERES 2020/2021 POUR UNE FORMATION A L'ETRANGER PREPARANT A UN DIPLOME NATIONAL DANS LE CADRE DU LMD OU D'UN DUT				
Où ?	EUROPE - FORMATION			HORS EUROPE – FORMATION	
D'où vient ce financement ?	Commission Européenne 	Région Centre 	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)	Région Centre 	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)
Quel est son nom ?	Allocation Erasmus + Formation	Allocation Mobi-Centre	Aide à la Mobilité Internationale	Allocation Mobi-Centre	Aide à la Mobilité Internationale
Combien de temps puis-je être financé ?	3 mois, soit 90 jours minimum 12 mois, soit 360 jours maximum par cycle (L / M / D)	- 'Crédit temps' de 12 mois maximum en L/M/D à utiliser tout au long de son cursus (formation de 2 mois minimum) - 'Crédit temps' de 6 mois maximum en DUT à utiliser tout au long de son cursus (formation de 4 semaines minimum)	2 mois minimum 9 mois maximum (de date à date) Crédit-temps de 9 mensualités maximum au cours du cursus	- 'Crédit temps' de 12 mois maximum en L/M/D à utiliser tout au long de son cursus (formation de 2 mois minimum) - 'Crédit temps' de 6 mois maximum en DUT à utiliser tout au long de son cursus (formation de 4 semaines minimum)	2 mois minimum 9 mois maximum (de date à date) Crédit-temps de 9 mensualités maximum au cours du cursus
Quand puis-je l'utiliser ?	DUT 2 / L2 à Doctorat	DUT 1 / L2 à Doctorat	DUT 2 / L2 à Doctorat	DUT 1 / L2 à Doctorat	DUT 2 / L2 à Doctorat
Quelles sont les conditions pour l'obtenir ?	- Sans condition d'âge et de nationalité - Effectuer une mobilité dans une université partenaire Erasmus + - Attribuée dans la limite de l'enveloppe allouée par la CE	- Durée de formation de 2 mois minimum - Sans condition d'âge - Etre inscrit en formation initiale (2) - Mobilité obligatoirement validée par un contrat d'études - Plafond de rémunération ou de gratification autorisé : 800€ - Être inscrit sur la plateforme régionale Yep's https://www.yeps.fr	- Durée de formation de 2 mois minimum - Avoir moins de 28 ans (au 01/09/20) - Etre boursier sur critères sociaux du CROUS	- Durée de formation de 2 mois minimum - Sans condition d'âge - Etre inscrit en formation initiale (2) - Mobilité obligatoirement validée par un contrat d'études - Plafond de rémunération ou de gratification autorisé : 800€ - Être inscrit sur la plateforme régionale Yep's https://www.yeps.fr	- Durée de formation de 2 mois minimum - Avoir moins de 28 ans (au 01/09/20) - Etre boursier sur critères sociaux du CROUS
Je pourrai cumuler cette aide avec :	- Mobi-Centre - Aide à la mobilité du MESRI	- Aide à la mobilité du MESRI - Erasmus + formation	- Mobi-Centre - Erasmus + formation	- Aide à la mobilité du MESRI - Aide d'environ 600 € / mois du gouvernement japonais	- Mobi-Centre
Quel sera son montant ?	Groupe 1 : 270€ / mois financés Groupe 2 : 220€ / mois financés Groupe 3 : 170€ / mois financés (1)	175€ / mois (3) (4) Le montant maximum est limité à 1400€ par séjour, soit 8 mensualités.	Une mensualité = 400€ Forfait de 4 mensualités / semestre soit 1600€ pour 1 semestre 3200€ pour 2 semestres	262,50 € / mois (3) (4) Le montant maximum est limité à 2100€ par séjour soit 8 mensualités. Pour les formations payantes Hors Europe le montant est de 175€ / mois et limitée à 1400€ par séjour, soit 8 mensualités.	Une mensualité = 400€ Forfait de 4 mensualités / semestre soit 1600€ pour 1 semestre 3200€ pour 2 semestres
Comment est versée cette aide ?	Versement en 2 fois : Groupe 1, 2, 3 : 75% à l'arrivée, 25% au retour	Versement en 2 fois : 75% à l'arrivée, 25% au retour	Versement de 100% au début du séjour, à réception de l'attestation de début	Versement en 2 fois : 75% à l'arrivée, 25% au retour	Versement du forfait total au début du séjour, à réception de l'attestation de début
Remarques	La durée d'un séjour Erasmus est calculée en jours (1mois = 30 jours).	Pour les étudiants de nationalité étrangère la mobilité doit être effectuée obligatoirement dans un autre pays que celui d'origine. Mobilités au Royaume-Uni seront financées quelles que soient les évolutions liées au Brexit.	Vous conservez le bénéfice de votre bourse sur critères sociaux.	Pour les étudiants de nationalité étrangère la mobilité doit être effectuée obligatoirement dans un autre pays que celui d'origine. Mobilités au Royaume-Uni seront financées quelles que soient les évolutions liées au Brexit.	Vous conservez le bénéfice de votre bourse sur critères sociaux.

(1) Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni

Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.

Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

(2) Remarque : Les ressortissants de l'Union Européenne, non bénéficiaires d'une allocation de la CE pour leur séjour en France, ou de toute autre nationalité inscrits en formation initiale en Région Centre pour la seconde année consécutive, titulaire d'un titre de séjour peuvent également bénéficier de Mobi-Centre.

(3) Mobicentre - Europe = Etat membre de l'UE Erasmus+, Etats de l'EEE : Islande, Liechtenstein, Norvège, Etats en procédure d'adhésion à l'UE : Croatie, Turquie, Etats Hors Europe sur le continent européen : Bosnie, Ukraine, Moldavie, Biélorussie et Russie

(4) Dans le cas de la combinaison d'un séjour en Europe et d'un séjour hors Europe (hors formations payantes), l'aide maximale cumulée pour une année universitaire est de 2100 €.

STAGE	LES AIDES FINANCIERES 2020/2021 STAGE A L'ETRANGER PREPARANT A UN DIPLOME NATIONAL DANS LE CADRE DU LMD OU D'UN DUT				
	Sous réserve des fonds disponibles				
Où ?	EUROPE - STAGE			HORS EUROPE - STAGE	
D'où vient ce financement ?	Commission Européenne 	Région Centre  www.regioncentre-valde Loire.fr	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRI)	Région Centre  www.regioncentre-valde Loire.fr	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRI)
Quel est son nom ?	Allocation Erasmus + Stage	Allocation Mobi-Centre	Aide à la Mobilité Internationale	Allocation Mobi-Centre	Aide à la Mobilité Internationale
Combien de temps puis-je être financé et sur quelle période ?	2 mois, soit 60 jours minimum 12 mois, soit 360 jours maximum par cycle (L/M/D)	- 'Crédit temps' de 12 mois maximum en L/M/D - 'Crédit temps' de 6 mois maximum en DUT à utiliser tout au long de son cursus (Stage de 4 semaines minimum)	Stage de 2 mois minimum 9 mois maximum (de date à date) Crédit-temps de 9 mensualités maximum au cours du cursus	- 'Crédit temps' de 12 mois maximum en L/M/D - 'Crédit temps' de 6 mois maximum en DUT à utiliser tout au long de son cursus (Stage de 4 semaines minimum)	Stage de 2 mois minimum 9 mois maximum (de date à date) Crédit-temps de 9 mensualités maximum au cours du cursus
Quand puis-je l'utiliser ?	DUT 1 / L1 à Doctorat	DUT 1 / L2 à Doctorat	DUT 1 / L1 à Doctorat	DUT 1 / L2 à Doctorat	DUT 1 / L1 à Doctorat
Quelles sont les conditions pour l'obtenir ?	Sans condition d'âge et de nationalité - Attribuée dans la limite de l'enveloppe allouée par la CE	- Durée de stage : 4 semaines minimum - Sans condition d'âge - Etre inscrit en formation initiale (2) - Plafond de rémunération autorisé : 800€ ⁽³⁾ - Mobilité validant obligatoirement des ECTS ⁽¹⁾ - Être inscrit sur la plateforme régionale Yep's https://www.yeps.fr	- De 18 à 28 ans au 01/09/20 - Etre boursier sur critères sociaux du CROUS	- Durée de stage : 4 semaines minimum - Sans condition d'âge - Etre inscrit en formation initiale (2) - Plafond de rémunération autorisé : 800€ ⁽³⁾ - Mobilité validant obligatoirement des ECTS - Être inscrit sur la plateforme régionale Yep's https://www.yeps.fr	- De 18 à 28 ans au 01/09/20 - Etre boursier sur critères sociaux
Je pourrai cumuler cette aide avec :	Aide à la mobilité du MESR	Aide à la mobilité du MESRI	- Mobi-Centre ou - Erasmus + stage	Aide à la mobilité du MESRI	Mobi-Centre
Quel sera son montant ?	Groupe 1 : 420€ / mois financés Groupe 2 : 370€ / mois financés Groupe 3 : 320€ / mois financés ⁽¹⁾	175€ / mois ⁽⁴⁾ Le montant maximum est limité à 1400 € par séjour, soit 8 mensualités	Une mensualité = 400€ Forfait de 4 mensualités / semestre soit 1600€ pour 1 semestre 3200€ pour 2 semestres	262,50 € / mois ⁽⁴⁾ Le montant maximum est limité à 2100€ par séjour, soit 'crédits-temps' de 8 mensualités (à l'exception ses formations payantes dont l'aide est limitée à 1400€)	Une mensualité = 400€ Forfait de 4 mensualités / semestre soit 1600€ pour 1 semestre 3200€ pour 2 semestres
Comment est versée cette aide ?	Versement en 2 fois : Groupe 1, 2, 3 : 75% à l'arrivée, 25% au retour	Versement en 2 fois : 75% à l'arrivée, 25% au retour	Versement du forfait total au début du séjour, à réception de l'attestation de début	Versement en 2 fois : 75% à l'arrivée, 25% au retour	Versement du forfait total au début du séjour, à réception de l'attestation de début
Remarques	Si le stage est consécutif à une formation Erasmus + et a lieu dans le même établissement, l'allocation Erasmus + Etudes sera prolongée pour la durée du stage. La durée d'un séjour Erasmus est calculée en jours (1mois = 30 jours)	Pour les étudiants de nationalité étrangère la mobilité doit être effectuée obligatoirement dans un autre pays que celui d'origine Mobilités au Royaume-Uni seront financées quelles que soient les évolutions liées au Brexit.	Vous conservez le bénéfice de votre bourse sur critères sociaux	Pour les étudiants de nationalité étrangère la mobilité doit être effectuée obligatoirement dans un autre pays que celui d'origine Mobilités au Royaume-Uni seront financées quelles que soient les évolutions liées au Brexit.	Vous conservez le bénéfice de votre bourse sur critères sociaux

(1) Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni

Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie,

(2) Remarque : les ressortissants de l'Union Européenne, non bénéficiaires d'une allocation de la CE pour leur séjour en France, ou de toute autre nationalité inscrits en formation initiale en Région Centre pour la seconde année consécutive, peuvent également bénéficier de Mobi-Centre.

(3) Pour bénéficier de Mobi-Centre, l'étudiant ne devra pas percevoir au titre de sa mobilité un salaire ou une gratification d'un montant mensuel supérieur à 800€.

(4) Dans le cas de la combinaison d'un séjour en Europe et d'un séjour hors Europe (hors formations payantes), l'aide maximale cumulée pour une année universitaire est de 2100 €.